

945  
762

UNE DE NOS RÉGIONS DE  
COLONISATION

PROVINCE  
DE  
QUÉBEC

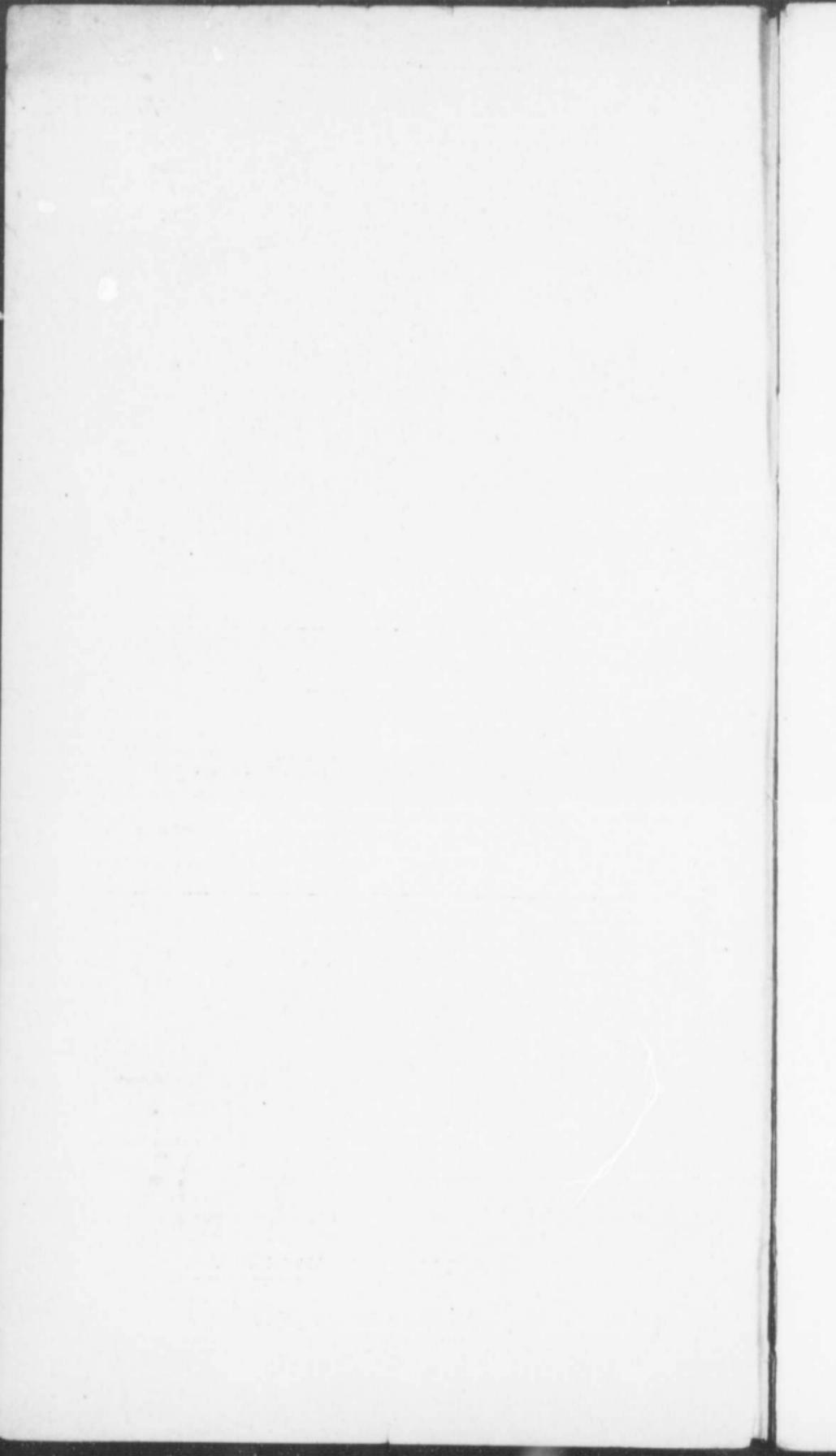
AGRICULTURE, INDUSTRIES, COMMERCE.

LA  
VALLÉE DE LA MATAPEDIA  
ET LE  
CANTON PERCE, GASPE



UNE VUE DE LA RIVIÈRE MATAPEDIA

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION,  
DES MINES ET DES PÊCHERIES, QUÉBEC



# La Vallée de la Matapédia

ET LE

## Canton Percé

Six nouvelles paroisses à coloniser  
dans les comtés de

### MATANE, BONAVENTURE, GASPÉ

PAR

HORMISDAS MAGNAN



Publié par le  
DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION,  
DES MINES ET DES PÊCHERIES  
QUÉBEC

1918

*Richards*  
10/12/49 - 25

DEPTO LIAIS  
DE  
MONTREAL

## PERSONNEL

---

### DU MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PECHERIES

---

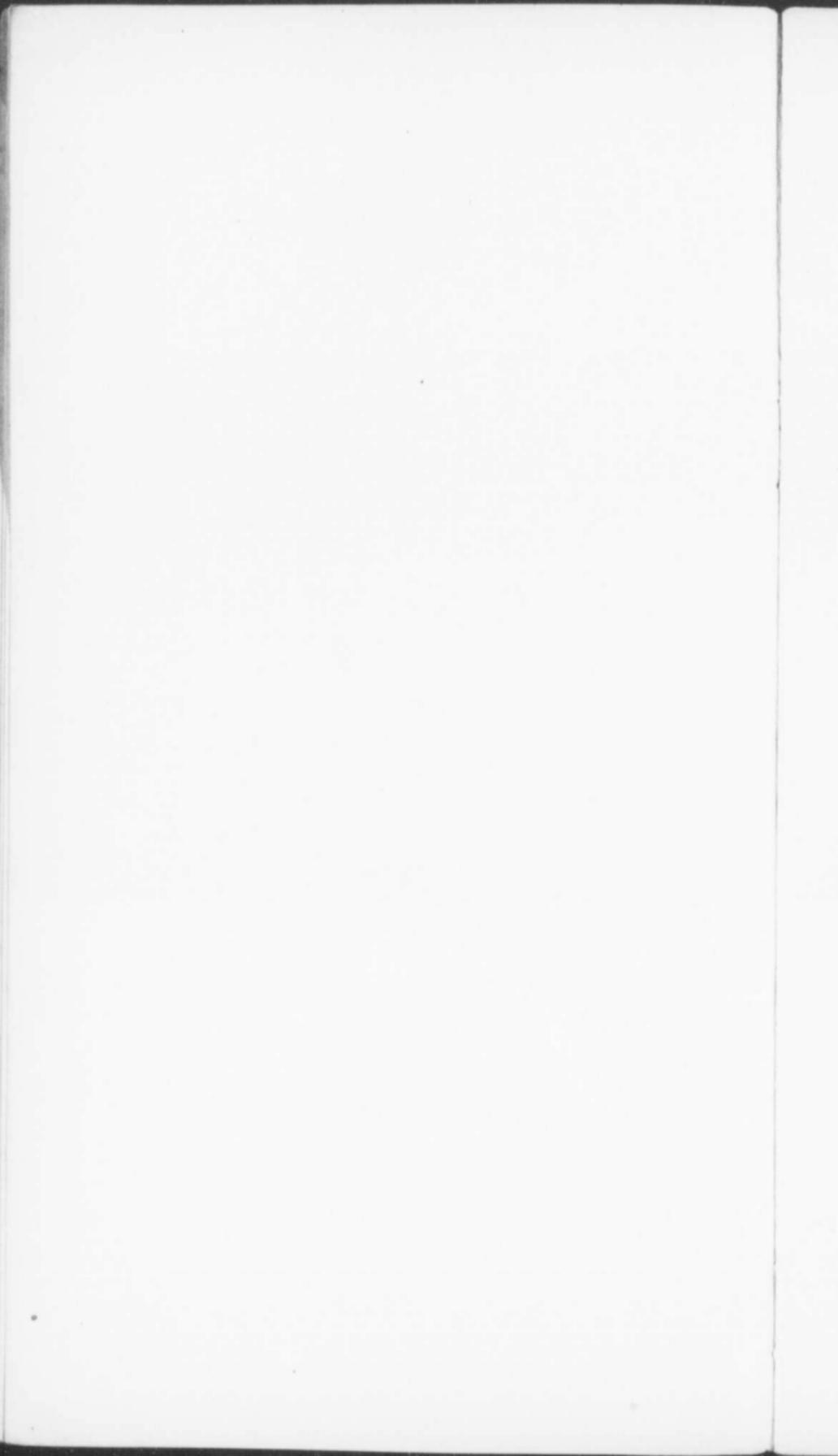
- L'HON. HONORE MERCIER, *Ministre.*  
M. S. DUFAULT, *Sous-ministre.*  
M. HENRI BEAUDRY, *Secrétaire-particulier.*  
M. L'ABBE IVANHOE CARON, *Missionnaire Colonisateur.*  
M. HORMISDAS MAGNAN, *Officier spécial du service de la colonisation.*  
M. ARTHUR GAGNON, *Comptable.*  
M. E. NORMANDEAU, *Ingénieur et inspecteur des travaux de colonisation.*  
M. GEORGES BELLEAU, *Secrétaire du service de la colonisation.*  
M. THEO. DENIS, *Surintendant et ingénieur du service des mines.*  
M. J.-X. MERCIER, *Secrétaire du service des mines.*  
M. HECTOR CARON, *Surintendant du service de la chasse et de la pêche.*  
M. E.-T.-D. CHAMBERS, *Officier spécial du service de la chasse et de la pêche.*  
M. J.-A. BELISLE, *Inspecteur du service de la chasse et de la pêche.*  
M. L.-E. CARUFEL, *Agent de colonisation à Montréal.*  
M. EMILE MARQUETTE, *Agent d'immigration à Montréal.*  
M. GEO. LEBEL, *Agent d'immigration à Québec.*  
M. J.-N. JUTRAS, *Agent de rapatriement à Montréal.*
-



## TABLE DES MATIÈRES

---

|   | Pages |
|---|-------|
| Aux colons.....                                   | 7     |
| La Vallée de la Matapédia.....                    | 8     |
| Le chemin de fer de L'Intercolonial.....          | 10    |
| Le chemin de fer Canada Gulf Terminal.....        | 11    |
| Sainte-Florence.....                              | 12    |
| Albertville.....                                  | 13    |
| Saint-Agricole.....                               | 14    |
| Causapscal-Sud.....                               | 14    |
| Saint-André-de-Ristigouche.....                   | 15    |
| Le Canton Percé.....                              | 17    |
| Le chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs.....     | 19    |
| Renseignements généraux.....                      | 21    |
| Défrichements à faire.....                        | 21    |
| Achats des lots.....                              | 22    |
| Où s'adresser.....                                | 23    |
| Le Cercle de Colonisation de N.-D.-du-Chemin..... | 24    |



## COLONISATION AVANTAGEUSE

### Deux excellentes régions

## La Vallée de la Matapédia, Comtés de Matane et de Bonaventure

### LE CANTON PERCÉ, COMTÉ DE GASPÉ

#### I

### AUX COLONS

La vallée de la rivière Matapédia, ainsi que la région de la Baie des Chaleurs, sont deux localités très recherchées aujourd'hui. Toutes les deux offrent des avantages considérables aux nouveaux colons.

Sol excellent, bois en assez grande quantité pour les besoins du colon, climat superbe, eau pure et abondante, chasse et pêche, prix élevés pour tout bois de commerce, tout s'y rencontre pour aider les débuts du colon.

En trois ou quatre ans, un cultivateur laborieux peut s'y faire un domaine où sa famille vivra dans une modeste aisance

Six jeunes paroisses viennent d'être ouvertes à la colonisation, et tous les lots propres à la culture y sont en vente sans réserve. Outre les colons qui y sont déjà établis, il y a place pour sept à huit cents familles nouvelles, et quand ces paroisses seront remplies, il s'en ouvrira d'autres.

Dans la vallée de la Matapédia, se trouvent, en effet, Albertville où il y a place pour 180 familles, Sainte-Florence, dans les cantons Mataliek et Milnikek, où l'on peut mettre 200 familles, et Causapscaal-Sud, dans le canton Causapscaal, qui peut fournir des lots à cent familles. Awantjish, dans le canton du même nom, peut contenir aussi 180 familles, et Saint-André-de-Ristigouche peut recevoir au moins 100 familles.

Dans la Baie des Chaleurs, il y a une paroisse nouvelle qu'on vient d'ouvrir dans la partie sud-ouest du canton Percé. Au moins cent familles peuvent y prendre des lots.

Le Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, ainsi que le Département des Terres et Forêts veulent bien prêter leur concours pour aplanir les difficultés qui se rencontrent sur le chemin du colon.

Dans ces paroisses, les chemins s'ouvriront aussi rapidement que les colons eux-mêmes pourront les faire.

Pour aider ces derniers, le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries leur confiera de préférence l'exécution des travaux de voirie, tâchant de les grouper, de façon à leur assurer le plus tôt possible les avantages de l'organisation paroissiale et municipale.

## LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA

La vallée de la Matapédia comprend la partie sud-est du comté de Matane, et la partie sud-ouest du comté de Bonaventure. Elle s'étend depuis Saint-Moïse, dans le comté de Matane, jusqu'à la rivière Ristigouche, dans le comté de Bonaventure, et elle couvre une étendue de 60 milles de longueur de l'Ouest à l'Est, par 25 milles de largeur du Nord au Sud, étant partagée dans le sens de la longueur, en deux parties à peu près égales par la rivière Matapédia. Ce beau territoire a une superficie de 1.500 milles carrés, soit 960,000 acres de terre.

La région toute entière est traversée par le chemin de fer de l'Intercolonial et le grand chemin Matapédia, voie militaire ouverte en attendant le chemin de fer. De plus, cette riche contrée communique aisément avec tous les ports de mer situés sur la Baie des Chaleurs, et avec les provinces maritimes.

Longtemps ignorée sous le rapport de la valeur de son sol, cette région attire aujourd'hui l'attention des cultivateurs, grâce au chemin de fer qui la traverse, et grâce aussi à la publicité qui en a été faite particulièrement par le gouvernement. Aussi, des paroisses maintenant prospères s'y sont établies, et d'autres sont en voie de se former dans des endroits d'accès facile et vraiment avantageux. Comme on peut le constater par les paroisses dont les noms suivent, la vallée de la Matapédia occupe un rang enviable dans les comtés dont elle fait partie.



Le village de Sainte-Marie-de-Sayabec. Comté de Matane.

### PAROISSES ANCIENNES

|   |                 |            |
|---|-----------------|------------|
| Saint-Moïse,                              | Cté de Matane   | 1,432 âmes |
| Sainte-Marie-de-Sayabec,                  | “               | 2,794 “    |
| Saint-Pierre-de-Val-Brillant,             | “               | 1,983 “    |
| Saint-Benoit-Labre-d'Amqui,               | “               | 2,176 “    |
| Saint-Léon-le-Grand (mission Saint-Zénon) | “               | 1,395 “    |
| Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon,            | “               | 1,852 “    |
| Saint-Jacques-de-Causapséal,              | “               | 1,540 “    |
| Saint-Alexis-de-Matapédia,                | Cté Bonaventure | 1,480 “    |
| Saint-François-d'Assise,                  | “               | 250 “      |
| Saint-Laurent-de-Matapédia,               | “               | 775 “      |

## PAROISSES NOUVELLES

|  |          |
|--|----------|
| Saint-Agricole, canton Awantjish, Cté de Matane  | 125 âmes |
| Albertville, canton Matalik,                     | 354 "    |
| Causapsal-sud, canton de Causapsal,              | 50 "     |
| Sainte-Florence,                                 | 445 "    |
| Saint-André, canton Ristigouche, Cté Bonaventure | 289 "    |

C'est pour chacune de ces nouvelles paroisses, que nous donnons une monographie assez détaillée. Le colon y trouvera les renseignements dont il peut avoir besoin.

En général, la vallée de la Matapédia est remarquable par la qualité de son sol. Les explorateurs sont unanimes à le proclamer. Le climat est plus doux que celui de Québec. Les gelées y sont moins à craindre.

Lorsque la grande sécheresse affecte les autres parties du pays, la vallée de la Matapédia n'en souffre pas, parce qu'elle est favorisée, chaque nuit, d'une rosée bienfaisante qui conserve les produits de la terre en excellente condition de croissance.

Au point de vue de la chasse et de la pêche, cette région ne laisse rien à désirer. Il est difficile de préciser les meilleurs endroits de pêche, car les rivières et les lacs sont nombreux et tous sont poissonneux et faciles d'accès.

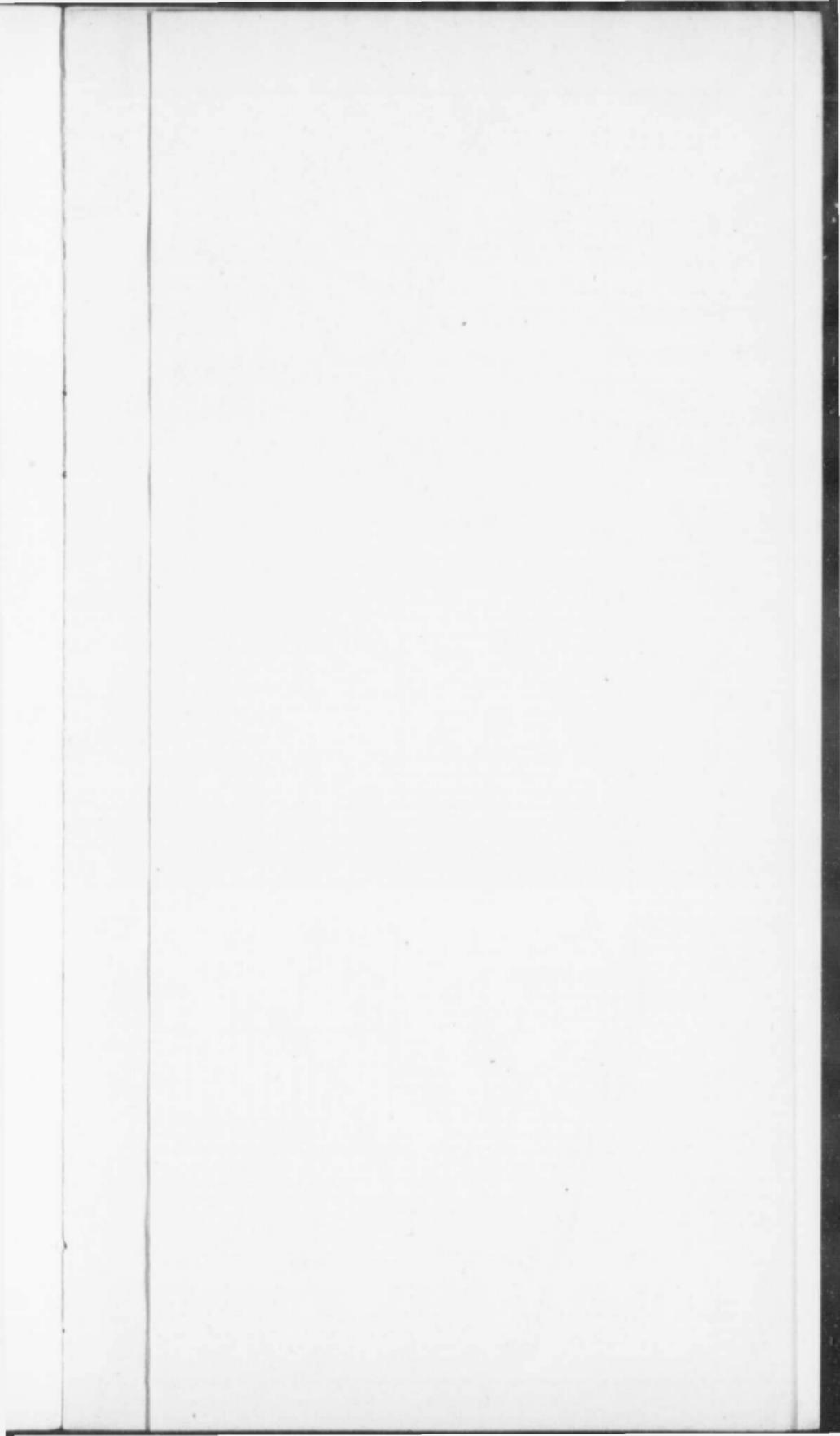
## LE CHEMIN DE FER DE L'INTERCOLONIAL

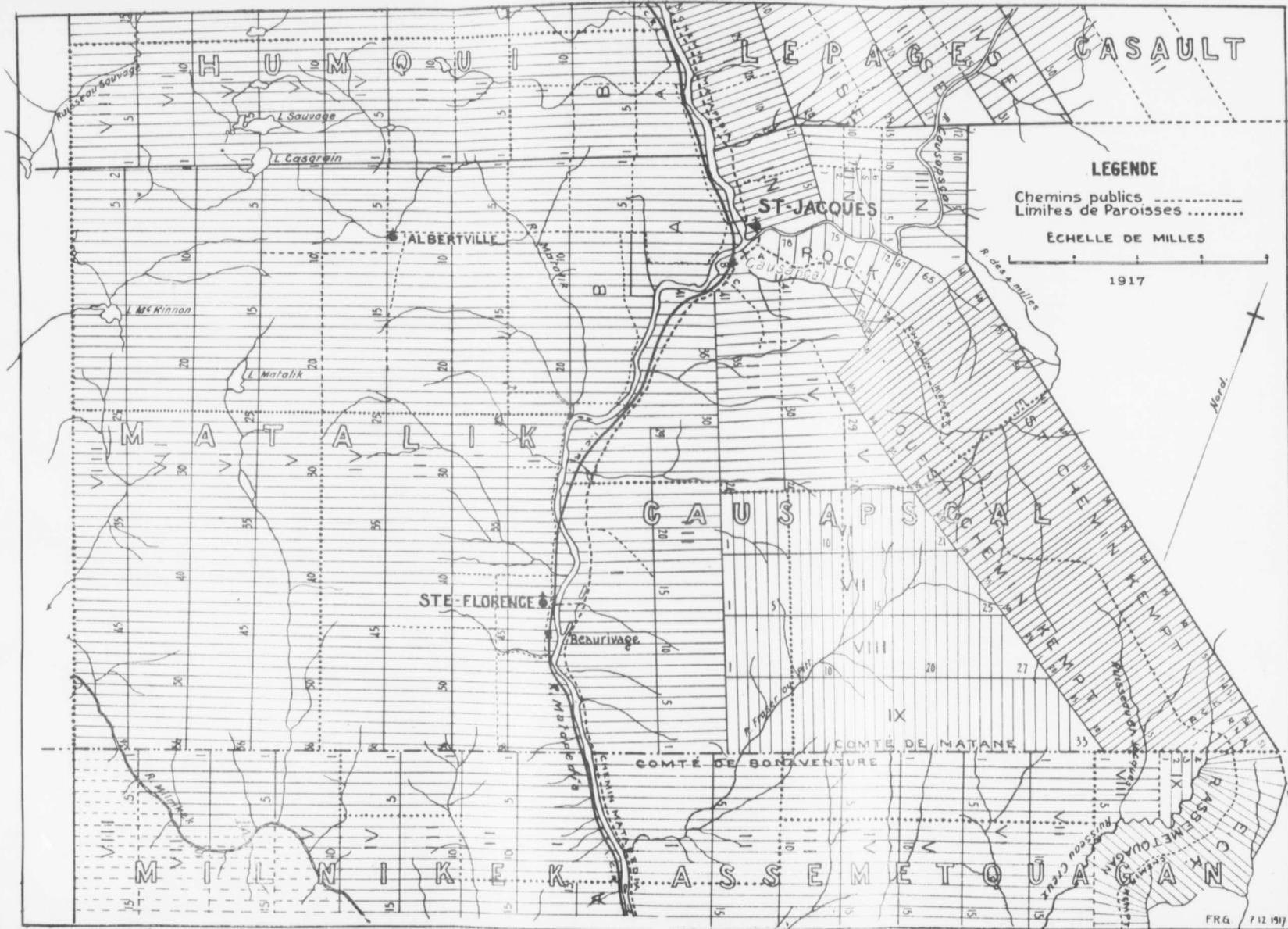
Cette voie ferrée, d'une organisation à peu près parfaite, a rendu de grands services à la colonisation du pays. Elle a contribué à l'ouverture de bon nombre de paroisses qui sont aujourd'hui des centres agricoles prospères.

Les colonies nouvelles qui font l'objet de la présente étude, ne sont pas moins avantageuses à cause de leur proximité du même chemin de fer.

### DISTANCES

|                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| De Montréal à Québec (Lévis)..... | 163 milles. |
| " " " Rivière-du-Loup.....        | 277 "       |
| " " " Rimouski.....               | 343 "       |
| " " " Sainte-Flavie.....          | 361 "       |





es  
 is  
 ra  
 ar  
 le  
 c.  
 lu  
 le  
 ve  
 on  
 li-  
 e,  
 a  
 at  
 e,  
 u

Saint-Agré  
Albertville  
Causapsca  
Sainte-Flo  
Saint-Anc

C'est p  
donnons v  
les rensei  
En gé  
la qualiti  
proclame  
Les gelé

Lorsqu  
pays, la  
est favor  
les prod

Au  
ne laiss  
leurs e  
breux e

## LE C

Ce  
a rend  
contril  
aujour

Les  
ne sor  
même

De  
"  
"  
"

|                           |             |
|---------------------------|-------------|
| De Montréal à Matane..... | 397 milles. |
| “ “ “ Saint-Octave.....   | 366 “       |
| “ “ “ Petit-Métis.....    | 371 “       |
| “ “ “ Kempt.....          | 375 “       |
| “ “ “ Saint-Moïse.....    | 383 “       |
| “ “ “ Sayabec.....        | 390 “       |
| “ “ “ Val-Brillant.....   | 397 “       |
| “ “ “ Amqui.....          | 405 “       |
| “ “ “ Lac-au-Saumon.....  | 411 “       |
| “ “ “ Causapscau.....     | 418 “       |
| “ “ “ Beaurivage.....     | 425 “       |
| “ “ “ Assémetquaghan..... | 432 “       |
| “ “ “ Glenn-Emma.....     | 437 “       |
| “ “ “ Mill-Stream.....    | 443 “       |
| “ “ “ Matapédia.....      | 453 “       |

## CHEMIN DE FER DU GOLFE SAINT-LAURENT “ CANADA GULF TERMINAL ”

Outre l'Intercolonial, il y a encore le **Canada Gulf Terminal**, de construction récente; il relie Sainte-Flavie à Matane, soit une distance de 36 milles. Ce chemin de fer, que l'on doit à la persévérante énergie de M. René Dupont, ancien agent de colonisation, et qui, une fois complété, atteindra la port de Gaspé, en passant à travers toute la côte nord de la Gaspésie, ne saurait manquer de donner une nouvelle impulsion à la colonisation et à l'industrie. Il est appelé à mettre en valeur de belles concessions forestières encore inexploitées et à doubler l'importance de nos pêcheries dans le golfe Saint-Laurent.

### DISTANCES :

Nombre de milles entre les stations.

|    |                                 |
|----|---------------------------------|
| 0  | Dép. Mont-Joli—(Sainte-Flavie). |
| 3  | “ Priceville.                   |
| 7  | “ Leggatts.                     |
| 11 | “ Metis Beach.                  |
| 14 | “ Plourde.                      |
| 17 | “ Sandy-Bay.                    |
| 22 | “ Tartigou.                     |
| 26 | “ Rivière-Blanche.              |
| 31 | “ St-Léandre.                   |
| 35 | “ Matane-sur-mer.               |
| 36 | Ar. Matane.                     |

BIBLIOTHÈQUE  
DE  
MONTREAL

## LES PAROISSES NOUVELLES OUVERTES A LA COLONISATION DANS LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA

La vallée de la Matapédia comprend une vingtaine de paroisses, dont une douzaine sont complètement organisées. Les autres sont susceptibles de développement et peuvent recevoir encore un bon nombre de colons. Parmi ces dernières se trouvent celles ci-après désignées et dont nous nous occuperons surtout de remplir les cadres. Les terres y sont maintenant toutes en vente et le gouvernement, aidé par le Cercle de Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin, tâchera d'y grouper des colons sous le plus court délai.



Le village du Lac au Saumon. Comté de Matane.

**SAINTE-FLORENCE** (B.-de-P. Beaurivage), comté de Matane.— De toutes les localités en voie de développement dans la vallée de la Matapédia, il n'en est peut-être aucune qui soit mieux favorisée sous le rapport des voies de communication que celle de Sainte-Florence. Le chemin de fer de l'Intercolonial et la rivière Matapédia la divisent en deux parties dans le sens de sa longueur.

La paroisse comprend une partie des cantons Matalick, Causapsal, Milnikek et Assemetchuagan. Les premiers établissements datent de 1898. Sainte-Florence a été érigée canoniquement le 19 mars 1910, et civilement le 23 septembre 1910. On y trouve une population de 360 âmes.

300 30 12  
JATSTMON

LA

Il y a un curé résidant, un presbytère, une église, trois écoles, une fromagerie, une manufacture de portes et de châssis. Le village est agréablement situé sur le bord de la rivière Mata-pédia. Un pont construit par le Département de la Colonisation relie les deux rives, juste en face de l'église.

pa-  
Les  
voir  
se  
ons  
ant  
de  
per

La paroisse, telle qu'érigée, comprend 295 lots capables chacun, de faire vivre une famille. Il y en a environ 200 de disponibles. Le sol de ce territoire est excellent pour la culture. Il est peu rocheux, peu accidenté, bien boisé, et coupé de ruisseaux qui distribuent partout une eau délicieuse. Tous ces lots sont avantageux.

**ALBERTVILLE.**—Comté de Matane.—Cette mission, qui date de 1904, est desservie par le curé de Causapscaal. Ses limites comprendront une partie des cantons d'Amqui et de Matalick. Une distance de 7 milles la sépare de la gare du chemin de fer.

Albertville, qui ne comptait que deux familles en 1904, s'est rapidement développée. C'est à cette date que le département de la colonisation fit ouvrir le chemin qui se rend aujourd'hui jusqu'au 6e rang de Matalick. Chaque année subséquente vit s'ouvrir quelques bouts de chemin, là où de nouvelles familles allaient se fixer.

de  
nt  
ne  
u-  
de  
ir-

En mars 1916, on y trouvait 13 milles de chemin, et 14 familles formant une population de 77 âmes. C'est alors que le Cercle de Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin, fut fondé par quelques citoyens de cette paroisse. Il eut pour premier président M. J.-N. Gastonguay, ancien directeur des travaux de colonisation, et qui, par conséquent, était familier avec les besoins des colons. Accomplissant l'œuvre d'un missionnaire colonisateur, le cercle de colonisation, avec l'aide bienveillante du Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, et du Département des Terres et Forêts, prit la jeune colonie d'Albertville comme premier champ d'action et, au mois de décembre 1917, on y trouvait 52 familles formant une population de 384 âmes, dont une centaine d'enfants en âge d'aller à l'école.

k,  
rs  
o-  
re

Une chapelle-école y a été construite en 1913; mais cette construction ne suffit plus aux besoins de la colonie qui augmente chaque mois. L'honorable ministre des Terres et Forêts a réservé, comme terrain de fabrique, la moitié sud du lot No 6, dans le rang 5 de Matalick, et tout porte à croire

que la prochaine église sera bâtie sur ce terrain, ou tout près de là.

Il reste encore plus de 80 lots disponibles dans la mission d'Albertville. L'honorable Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, se fera un plaisir de faire ouvrir les chemins nécessaires aussi rapidement que les colons pourront les construire.

Cette paroisse comprendra 252 lots de fermes, dont 168 dans le canton Mataliek et 84 dans le canton Amqui. Ces lots forment partie des rangs 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, de chacun de ces cantons.

**SAINT-AGRICOLE.**—(B. de P. Wallace-Mill).—Comté de Matane.—Cette mission, désignée sous le vocable de Saint-Agricole, est desservie par le curé de Saint-Pierre-de-Val-Brillant. Elle a été ouverte, vers 1900, dans le 1er rang d'Awantjish. Mais la colonisation, bien que retardée, n'en a pas moins continué à progresser dans une certaine mesure, et depuis qu'il a été sérieusement question d'y délimiter une paroisse, il semble que le centre devra plutôt se trouver entre les rangs 4 et 5, vers le lot No 34. Ce nouveau territoire peut recevoir plus de 250 familles. On y compte aujourd'hui 125 âmes. Il s'y trouve une chapelle-école, un bureau de poste, et un moulin à scie. Le futur village sera situé à quatre milles, à peine, de la station de Sayabec, sur le chemin de fer de l'Interecolonial.

La colonie de Saint-Agricole est peut-être une des plus avantageuses de la Vallée de la Matapédia. Le sol y est productif. " Cette future paroisse, nous écrit M. le curé de Val-Brillant, vaut peut-être mieux que les terres situées sur les bords de la rivière Matapédia."

Les chemins s'y ouvrent au besoin, et plus que jamais le Département de la Colonisation verra à ce que le manque de communication ne soit pas un obstacle à l'ouverture des lots.

**CAUSAPSCAL-SUD.**—Comté de Matane.—Mission qui sera desservie par le curé de Saint-Jacques-de-Causapschal, jusqu'à ce qu'elle soit érigée en paroisse.

Cette mission sera formée de la partie sud du Canton de Causapschal et d'une petite partie nord du Canton d'Assemetquaghan. Elle pourra contenir 225 familles. Son centre sera à environ 5 milles du chemin de fer. Les premiers colons

de  
on  
les  
les  
nt  
ns  
ots  
es  
le  
t-  
d-  
ig  
a  
3,  
re  
re  
it  
25  
e,  
e  
r  
r-  
f.  
t,  
a  
e  
e  
.  
ii  
l,  
e  
-  
s



que la p  
là.

Il rest  
d'Albert  
Mines e  
chemins  
les cons

Cette  
le cant  
forment  
cantons

### SAIN

Matane  
Agricole  
Brillant  
d'Awam  
pas mo  
et depu  
paroiss  
les rang  
recevoi  
âmes.  
et un 1  
milles,  
de l'In

La c  
tageusi  
" Cette  
vaut p  
rivière

Les  
Départ  
commu

### CAU

sera d  
jusqu'i

Cett  
Causa  
metqu  
sera à

y sont entrés depuis 4 à 5 ans, seulement. On y voit une quinzaine de familles qui semblent aimer cette localité. Le sol est bon, peu rocheux, assez bien boisé et bien arrosé. Comme il n'y a encore qu'un petit nombre de lots vendus, les colons y trouveront un vaste champ pour y faire un choix.

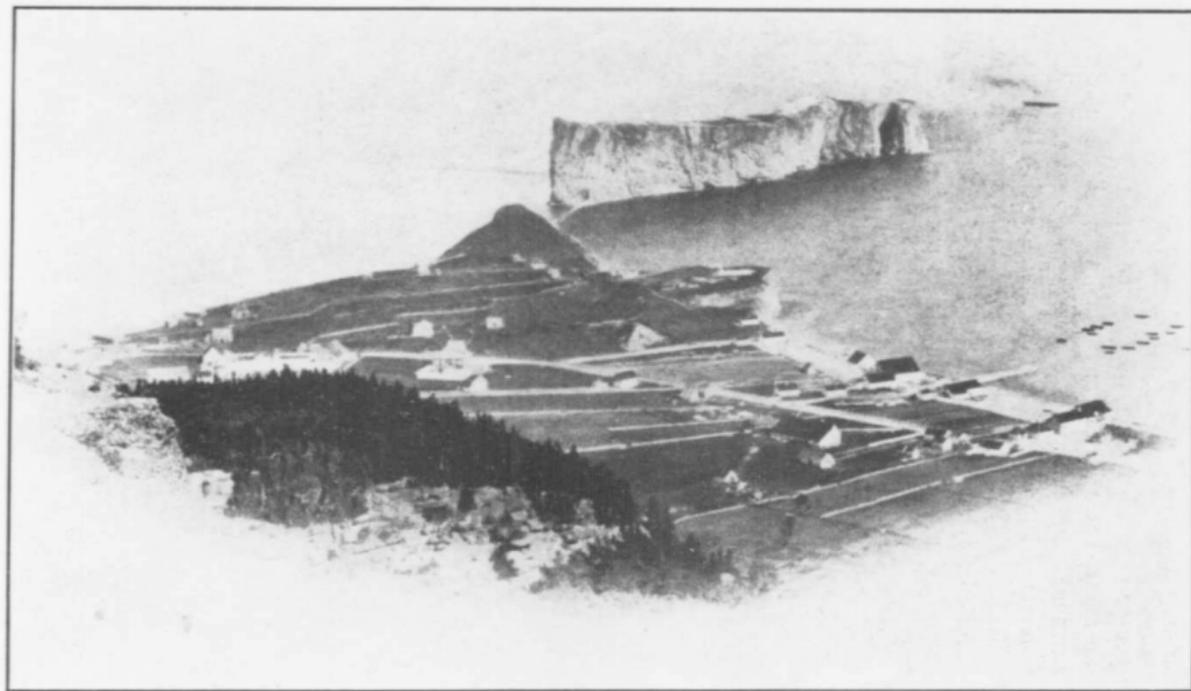
Le centre de cette future paroisse sera probablement sur la ligne de front, entre les rangs 7 et 8, vers les lots supérieurs. Les chemins seront faits pour converger vers cet endroit. Des six colonies dont le cercle de colonisation active le développement, c'est la moins avancée, mais non la moins en mesure de satisfaire les colons. Le sol s'y défriche facilement, s'égoutte bien et peut donner des récoltes dès la première année.

Le village de Causapséal offre déjà un bon marché pour écouler les produits de la ferme, du potager, de la laiterie et du verger. Un bon chemin de voiture y conduit, et il n'y a pas 5 milles à parcourir pour atteindre la station Causapséal où il y a un bon hôtel. Les colons peuvent obtenir là les renseignements nécessaires pour se rendre soit à Sainte-Florence, soit à Causapséal-Sud, soit à Albertville.

**SAINT-ANDRE-DE-RISTIGOUCHE.**—Comté de Bonaventure.—Dicoèse de Rimouski.—C'est une jeune et florissante paroisse qui peut recevoir encore un bon nombre de colons. Elle est située dans le canton Ristigouche, à 8 milles de Saint-Laurent-de-Matapédia, et à 6 milles de la gare de Saint-Alexis. Les premiers colons y entrèrent en 1898, lors de l'ouverture des premiers chemins. On y compte aujourd'hui une population de 450 âmes, une valeur de propriétés imposables de \$25,370, trois écoles, une église avec un curé résidant, un bureau de poste, un magasin. Les malles y sont transportées trois fois la semaine. Les chemins de voiture y sont généralement bons, et le Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries en fera ouvrir d'autres au besoin.

La paroisse a été érigée canoniquement le 11 juin 1908, et civilement le 24 septembre 1909.

Les terres de cette région sont peut-être les meilleures de la Province. On y remarque une particularité qu'on ne signale nulle part ailleurs. Le sol, très peu rocheux, couvert généralement de bois francs, est presque exclusivement formé d'une argile riche, mêlée d'un peu de sable, ce qui fait qu'elle n'a pas les défauts d'une terre purement argileuse, mais qu'elle en a toutes les qualités. Du reste, le terrain est facile à défricher. La moitié de ce canton, environ, est encore disponible.



LA GASPÉSIE.—Le village et le rocher de Percé.

## LE CANTON PERCÉ

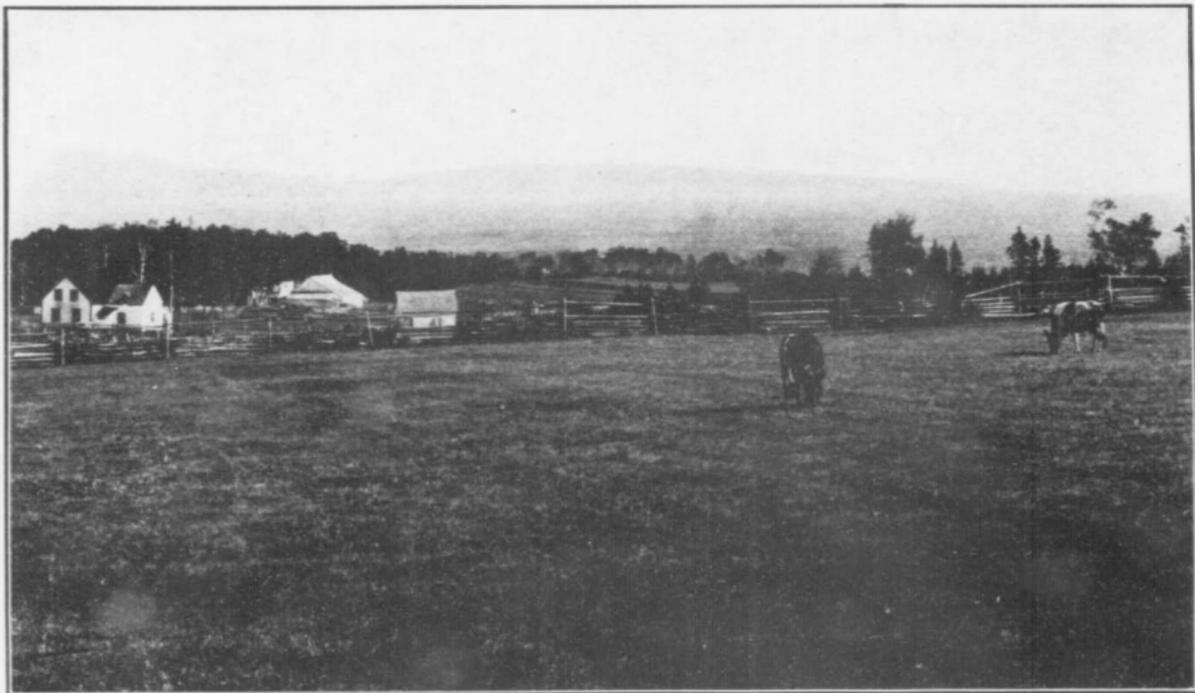
### Sur la Baie des Chaleurs, Comté de Gaspé

Le canton Percé, dont le sol est d'une grande richesse, est situé sur la Baie des Chaleurs, presque à l'extrémité Est de la péninsule de Gaspé, à 150 milles à l'Est de Matapédia et à 440 milles de Québec.

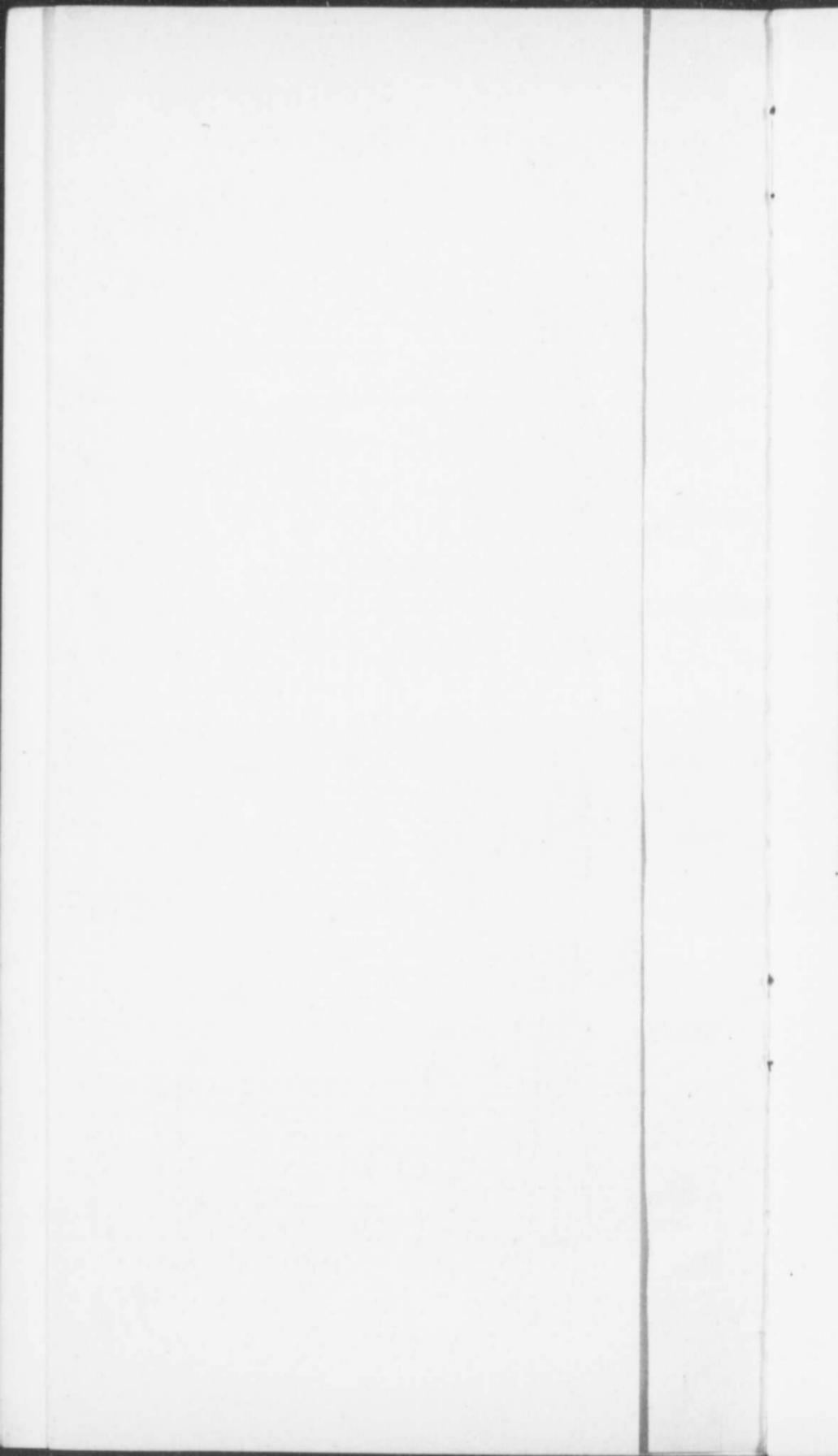
A l'arrière du canton, il y a une étendue considérable de terre, à peu près non colonisée, où il y aurait place pour une belle paroisse qui pourrait prendre aussi quelques lots dans le canton Malbaie, du côté de l'est. Le sol y est de première qualité, peu rocheux et propre à la culture de toutes les céréales. Le terrain, en général, est un peu vallonneux, coupé de nombreux ruisseaux, le tout à proximité de la mer, où la pêche est abondante et constitue une source d'alimentation intarissable. De plus, le poisson fournit au colon un engrais précieux pour sa terre.

Pendant trop longtemps, on a entretenu des préjugés sur la valeur culturale de la Gaspésie, et sur les difficultés d'accès de cette belle région. Mais il n'y a plus à prétexter la distance, un chemin de fer traverse maintenant la péninsule Gaspésienne dans toute sa longueur et passe justement au milieu du canton Percé. De tous les points de la Province de Québec, le colon se rend dans la Gaspésie en chemin de fer et à des prix réduits, avantage que les autres chemins de fer, sauf le Transcontinental et le Canadien Nord, (Section du chemin de fer de Québec et Lac St-Jean) ne donnent pas. Dans la nouvelle paroisse du canton Percé, les colons seront à proximité de la gare.

Si les habitants des vieilles paroisses connaissaient les avantages qu'offrent les terrains de la Baie des Chaleurs, comme champ de colonisation, combien parmi eux s'empresseraient d'y établir leurs fils! En effet, le sol, le climat, les communications faciles, la pêche, tout y invite.



Une ferme du comté de Gaspé.







Le canton Percé comprend déjà deux florissantes paroisses : Percé et l'Anse-du-Cap, (Cap d'Espoir). Le curé de cette dernière paroisse nous communique les renseignements suivants sur la partie non encore ouverte aux colons: "La partie du canton Percé, comprise entre la Brèche-à-Manon à l'Ouest et les montagnes de Percé à l'Est, est de toute beauté et des plus propres à la colonisation et à la culture payante. Terrain plat, légèrement incliné vers le sud, aucun obstacle, ni pierre, ni marécage et un sol d'une richesse exceptionnelle. C'est au milieu de ce territoire, sur le bord de la baie, que se trouve la florissante paroisse de l'Anse-du-Cap.

" Le chemin de fer, pour contourner les montagnes de Percé, pénètre dans les terres sur une distance d'au delà de cinq milles, en suivant le cours de la branche Est de la rivière à l'Anse-à-Beaufils et celui du Portage. Un magnifique chemin de colonisation, le chemin Lemieux, pour lequel le gouvernement de Québec a dépensé plus de \$3,000, suit le parcours de la voie ferrée ; il se rendra d'abord au Coin du Banc, puis partira du point le plus rapproché du canton Malbaie, passera entre les rangs III et IV pour se rendre ensuite à Douglas-town.

" Les rangs III, IV et V de Percé sont à la disposition des colons sérieux qui voudraient s'y fixer. Vraiment, je ne connais pas d'endroit plus favorable à la colonisation, à la culture et à l'écoulement des produits agricoles et autres.

" Le canton Percé n'est pas affermé aux marchands de bois."

## CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS

Ce chemin, qui se divise en deux tronçons, part de Matapédia, où il fait raccordement avec l'Intercolonial, et parcourt une longueur de 212 milles. La premier de ces tronçons s'étend de Matapédia à New-Carlisle et le second va de ce dernier endroit jusqu'à Gaspé. Voici leur parcours :

## QUEBEC ORIENTAL RY.

### DISTANCES :

Nombre de milles entre les stations.

- 0 Matapédia ;
- 13 Cross Point ;
- 16 Oak Bay ;
- 22 Pointe à la Garde ;
- 27 Escuminac ;
- 36 Nouvelle ;
- 41 Saint-Omer ;
- 44 Carleton ;
- 53 Maria ;
- 61 Cascapédia ;
- 68 New Richmond ;
- 72 Black Capes ;
- 79 Caplin ;
- 84 Saint-Siméon ;
- 89 Bonaventure ;
- 98 New Carlisle.

## ATLANTIC, QUEBEC & WESTERN RAILWAY

### DISTANCES :

Nombre de milles entre les stations.

- 0 New Carlisle ;
- 3 Paspébiac ;
- 11 Saint-Godfroi ;
- 16 Marcell ;
- 22 Port Daniel ;
- 28 Gascons ;
- 37 Newport ;
- 44 Chandler ;
- 48 Sainte-Adélaïde ;
- 54 Grand River ;
- 62 Cape Cove ;
- 75 Cor. of the Beach ;
- 79 Barachois ;
- 83 Chien Blanc ;
- 97 Douglstown ;
- 104 Gaspé.

La plupart des endroits de colonisation sont situés près des gares de chemin de fer. Il en est de même pour les endroits à coloniser dans le canton Percé.

## RENSEIGNEMENTS

Les terres des colonies susdites sont des lots de 100 acres dont le prix est de \$60., payables en cinq versements égaux: le premier payable comptant, et les autres annuellement, avec intérêt de 6 $\frac{1}{2}$ %.

La vente des lots est faite par les agents locaux du ministère des Terres et Forêts. Il y en a un à Amqui, un à Mata-



LA GASPESIE.—Un pêcheur appâtant ses lignes.

pédia, et un à Percé. Le Cercle de colonisation de Notre-Dame-du-Chemin se fait un plaisir de diriger le colon dans le choix de son lot. L'acquéreur doit en prendre possession sans délai et commencer à le défricher au plus tôt. S'il néglige cette obligation pendant plus de douze mois, le lot lui est enlevé. Le colon doit faire au moins 3 arpents de terre par année, et au plus 5 arpents. S'il veut en faire davantage, il doit en obtenir la permission du ministre des Terres et Forêts, et démontrer qu'il en a déjà fait et mis en culture cinq arpents, ou que cette partie défrichée est prête à être cultivée. Le bois qu'il coupe dans

ses défrichements lui appartient, libre de tout droit. S'il le vend avant que son terrain soit mis en culture, il lui sera retenu un droit de coupe qu'il pourra recouvrer dès que son terrain sera en culture. Et pour que ce recouvrement se fasse dès qu'il est dû, le colon doit informer lui-même le Département des Terres et Forêts qu'il s'est mis en règle sous ce rapport. S'il néglige de fournir ce renseignement, souvent son argent se fera attendre. Le colon ne doit pas faire de bois de commerce en dehors de ses défrichements ; il peut cependant y prendre le bois dont il a besoin pour ses bâtisses, ses clôtures et toute construction destinée à rester sur la terre.

Pas plus tard que 18 mois après l'achat, le colon doit se bâtir une maison d'au moins 16 pieds par 20 pieds, y résider jusqu'à l'émission des lettres patentes ; et avant d'obtenir les dites lettres, il lui faudra avoir sur son lot, au moins 15 acres en culture et aussi grange et étable.

### QUAND LE COLON DOIT-IL ACHETER?

Il peut acheter en tout temps de l'année, préférablement en janvier, février, mars et avril. S'il a des aptitudes pour le défrichement, il pourra, pendant ces mois, ainsi qu'en mai et juin préparer quelques arpents de terre qui lui donneront une première moisson en septembre ou octobre.

Le colon doit savoir que, lorsqu'il achète un lot, en un mois quelconque de l'année, le marchand de bois qui détient un droit de coupe sur ce territoire, a droit, jusqu'au premier de mai qui suit la vente, d'enlever le bois marchand qui se trouve sur ce lot.

Est considéré comme bois marchand : le pin de 13 pouces sur la souche ; tous les autres bois de 12 pouces sur la souche. Cependant l'épinette noire, le bouleau à papier, le sapin, le peuplier et le tremble peuvent être coupés à 7 pouces à la souche. A la souche veut dire à 2 pieds au-dessus du sol.

Le colon ne peut obtenir ses lettres patentes que 5 ans après l'acquisition de son lot, et après avoir rempli toutes les conditions de la vente. Les lettres patentes sont un titre parfait qui rend le colon absolument maître sur son lot.

Le colon qui commence à ouvrir un lot, ferait bien de délimiter tout de suite sur son terrain les 15 acres qu'il doit défricher pour obtenir ses lettres patentes et de les sauvegarder ainsi de l'exploitation commerciale.

## OU S'ADRESSER

Les colons pourront, en tout temps, s'adresser au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec, ou à ses Agents :

**M. L.-E. Carufel**, Agent de Colonisation ;

**M. Emile Marquette**, Agent d'Immigration ;

**M. J.-N. Jutras**, Agent de Rapatriement, adresse : 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

**M. J.-N. Gastonguay**, Président du Cercle de Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin, 50 Avenue des Erables, Québec.



LA GASPESIE.—Pêche au homard. Le retour au foyer.

## CERCLE DE COLONISATION DE NOTRE-DAME-DU-CHEMIN, QUEBEC

Comme il a souvent été question du Cercle de Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin, dans les pages qui précèdent, nous en dirons un mot de plus. Nous ferons observer que le cercle a l'appui bienveillant de l'Honorable Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries et de l'Honorable Ministre des Terres et Forêts. Les membres de ce Cercle travaillent gratuitement, ayant en vue uniquement l'agrandissement de notre province par la colonisation, ou mieux par la multiplication des centres agricoles.

Dans un récent article sur la Colonisation, publié par l'excellent journal de Chicoutimi, le "Progrès du Saguenay", M. l'abbé J.-C. Tremblay, du Séminaire de Chicoutimi, dit avec beaucoup d'à-propos : "Il existe une erreur courante, qui consiste à tout attendre des gouvernements, puis à critiquer quand rien n'avance. Aidons-nous, et l'on nous aidera. Je suis sûr qu'aucun gouvernement n'est disposé à repousser systématiquement les initiatives sérieuses. Mais groupons-nous en société, agitions la question après l'avoir bien étudiée, apportons des faits, des chiffres ; suscitons des entreprises, marchons, et l'on n'arrêtera pas le mouvement ; au contraire, j'en suis convaincu, on sera tout heureux de suivre et de seconder l'œuvre de notre société, qui sera une puissante autorité, non financière, non politique, mais morale, jouissant de la confiance des deux parties : des autorités et des colons."

C'est précisément la pensée qui a inspiré les fondateurs du cercle de Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin : "Aide-toi, et le ciel t'aidera" ! Voilà bien un principe de colonisation que l'on oublie trop souvent. Les missionnaires colonisateurs d'autrefois l'avaient compris.

Le Cercle de Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin fut fondé le premier dimanche de mars, 1916, par un groupe de citoyens de la paroisse de Notre-Dame-du-Chemin, épris du désir d'aider d'une manière générale l'œuvre de la colonisation dans la province de Québec.

Au reste, le but que ses membres se proposent se trouve clairement exprimé dans les phrases qui suivent et que nous empruntons au cahier même des délibérations. Elles témoignent hautement de la noblesse des sentiments des fondateurs du Cercle de Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin.

Voici ce que nous y lisons :

“Convaincus que les Canadiens-Français se verront constamment disputer leurs droits, même les mieux garantis, tant que la population de leur Province ne commandera pas par le nombre, et comprenant que l'œuvre de la colonisation, dirigée, aidée et soutenue, est le facteur le plus efficace de l'accroissement de la population sur le sol de la patrie, ces citoyens ont convenu de joindre leurs efforts et leur travail, en y mettant de leurs ressources, pour aider et accélérer le développement de quelques colonies nouvelles, en cette Province, soit simultanément, soit successivement, selon les ressources qu'ils pourront y mettre.

“ Leur objectif principal sera d'aider le colon à franchir les heures les plus angoissantes de sa pénible carrière, en le dirigeant dans le choix et l'achat d'un lot de terre convenable, dans les moyens à prendre pour l'ouverture des chemins nécessaires, en lui fournissant des grains de semence, des instruments de culture, et aux familles trop pauvres quelques provisions et la lingerie la plus urgente.

“ Sachant que c'est donner deux fois que de donner promptement, le souci des membres sera de rencontrer les besoins dès qu'ils seront connus, toujours, cependant, dans la mesure la plus judicieuse possible, de façon à ne pas faire perdre au colon la prévoyance individuelle et à ne pas nuire à l'initiative privée.

“ Et le colon n'aura rien à rembourser, les membres du Cercle s'engageant à appliquer l'œuvre de Saint-Vincent de Paul à la colonisation.

“ Pour l'achat des terres, la confection des chemins, la construction de la maison d'école dont il veut s'intéresser d'une manière particulière, le Cercle comptera sur le concours généreux et patriotique des Honorables ministres des Terres et Forêts, de la Colonisation des Mines et des Pêcheries, et de l'Honorable Secrétaire de la Province.

“ Pour les autres besoins, le Cercle escomptera ses faibles moyens et fera appel aux amis de la colonisation qu'il sait nombreux et bien disposés, et dont il espère un large encouragement.

“Le Cercle s'attachera à retenir sur le sol de la Patrie les enfants qui y sont nés, et qui y ont vécu. Il protégera également tout colon sérieux, d'où qu'il vienne, qui fera preuve de bonne foi et d'aptitudes suffisantes.

“Garder aux pays les enfants du sol et y ramener ceux qui n'en ont pas perdu le goût, c'est l'œuvre patriotique par excellence et le plus sûr moyen d'augmenter notre population de la manière la plus désirable.”

Pour inaugurer son œuvre de précieux auxiliaire à la colonisation, le Cercle a d'abord fait choix d'une colonie naissante, Albertville, dans la partie nord du canton Matalik, comté de Matane. Il vient d'agrandir son champ d'action en prenant sous son patronage les six paroisses que nous venons d'esquisser.

Le Cercle compte déjà une cinquantaine de membres. Les principaux officiers sont MM. J.-N. Gastonguay, président, dont le bureau est au No 50, Avenue des Erables, Québec, et M. Eugène L'Heureux, avocat, secrétaire du cercle, dont le bureau est au No 39 rue Saint-Jean, Québec.



Pereé, comté de Gaspé.





“ La  
enfant  
lemen  
de bon

“ Ga  
n'en o  
lence  
la mar

Pou  
nisatio  
Albert  
Matan  
sous se  
quisser

Le C  
princip  
dont le  
M. Eu  
le bure:



